



## CR CE mars 2014

### Communications

27 mars, jour de tenue des réunions de CE et DP sur Union, c'est aussi l'échéance fixée pour le dépôt des listes électorales en vue du 1er tour des élections professionnelles – via internet ou correspondance – qui se tiendra du 14 au 21 mai 2014.

L'employeur affirme sa neutralité en DP et en appelle en CE à « *sérénité et respect mutuel* ». Pour les élus CFDT, le « respect mutuel » entre les organisations syndicales et leurs représentants est une règle de conduite qu'elle applique en toutes périodes, électorales ou non. Il n'en demeure pas moins que nous vous invitons à voter dès le 14 mai pour la liste CFDT 😊

Le Président de l'instance rappelle également la date de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 avril, temps fort du groupe Mgen qui lancera sa nouvelle offre d'entrée.

Autre information : Arrivée de la nouvelle Directrice du Développement Marketing au sein de la DGA AOC.

### Création d'une Direction des Systèmes d'Information

L'objectif est une mutualisation des SI de Istya après la sécurisation d'Orion. Cela fait suite à une réflexion sur la gouvernance au sein du groupe. Ce projet répond aux enjeux suivants :

- Souhait d'une plus grande rapidité sur des environnements de plus en plus complexes,
- Nécessité d'avoir en permanence de la visibilité (vision pluriannuelle),
- Nécessité que les projets soient de mieux en mieux maîtrisés,
- Nécessité de piloter l'offre,

marges d'amélioration auxquelles il faut veiller en renforçant la coordination entre les acteurs. Il est nécessaire que les personnes travaillent ensemble. Il est nécessaire d'aider les métiers. C'est l'essence de ce projet de DSI rattachée au DG groupe avec un directeur en charge d'animer les SI, d'assurer le pilotage, et ce sur tous les domaines d'interactions, d'animer la direction opérationnelle afin d'avoir une meilleure maîtrise des projets clefs pour l'avenir de la Mutuelle.

En premier temps, il sera fait appel à un « *manager de transition* » qui aura la double mission de pilotage des MOA pendant la phase intermédiaire et d'embauche d'un salarié, futur Directeur.

Il est précisé qu'il y aura une phase d'observation également sur les effectifs prestataires et qu'un premier temps il n'y aura pas de créations de nouvelles

## **Brèves CFDT CE MGEN Union du 27 03 2014**

fiches fonctions, mais, est-il indiqué, il faudra faire émerger des chefs de projet en interne. Vote pour à l'unanimité

## **Information consultation sur la Négociation Annuelle Obligatoire 2013-2014**

La CFDT a rappelé son expression quant à la NAO (voir également le tract CFDT remis à l'occasion de la dernière réunion d'information Mgen Union) :

Aucune des contre-propositions CFDT n'a été retenue par l'employeur.

Sur les revendications CFDT, voir son site : [www.cfdt-mgen.org](http://www.cfdt-mgen.org)

Le taux de revalorisation UGEM n'a même pas permis un maintien du pouvoir d'achat en raison des augmentations des cotisations salariales, soit une perte pour tous,

Les dispositions relatives à la rémunération annuelle brute plancher ne concerne quasi aucun salarié de Mgen Union (une personne concernée),

Le CESU employeur : ce dernier ouvre le dispositif en place avec une attribution de 40 €/mois pour le salarié avec un enfant de moins de 3 ans, dont le brut mensuel pour un ETP est compris entre 2500 et 3000 €. Jusqu'à présent un seul salarié d'Union était concerné.

Dispositions relatives à la correction des écarts de rémunération femmes / hommes : 0,1% de la masse salariale.

Il nous semble normal de maintenir cette démarche de suppression des écarts constatés.

Augmentation aux choix : 0,9% de la masse salariale pour le choix, 0,4% pour les promotions.

Le choix concerne environ un tiers des salariés, attribution parcimonieuse, sans qu'il y ait automatisme entre l'atteinte des objectifs et les décisions d'attribution (à noter qu'à cette date le taux de retour des entretiens d'évaluation est de 17,4%). Nous n'avons en particulier aucun moyen de savoir si le tiers des bénéficiaires varie chaque année, mais nous savons que 11 salariés de Mgen Union n'ont bénéficié d'aucune mesure depuis au moins trois ans (cf. DP de septembre 2013).

Pour mémoire, nous mettons à disposition la circulaire MGEN du 21/01/2005 relative à la démarche d'évaluation (guide du salarié et support de présentation de la démarche, outils conçus à l'époque par la DRH. Un collector bien utile pour se remémorer les règles de base).

Sur le 0,4% de la masse salariale dédié aux promotions, nous attendons avec impatience la prochaine négociation sur les fiches fonctions. Rappelons que les élus CFDT demandent depuis plusieurs années la création d'une fiche de technicien pour les collègues, en particulier secrétaires spécialisé(e)s dont les missions vont bien au-delà du secrétariat. Nous attendons aussi une évolution concernant les secrétaires de direction.

En réunion de DP, il a été précisé que l'application des promotions pourrait intervenir fin avril, et choix et primes seraient mis en œuvre en juin.

Journée de pont : celle-ci est fixée au 26 décembre (voir ci-dessous).

Les élus CFDT ont confirmé par leur vote leur désaccord avec les conclusions de cette négociation. Rien ne permet de garantir la perte du pouvoir d'achat.

### **Projet d'accord relatif à la mise en œuvre d'un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif au sein des entités juridiques de l'UES MGEN**

Le Perco (Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif) vient compléter cette année le dispositif PEE (Plan Epargne Entreprise) et l'intéressement.

Nous avons noté que l'employeur voulait privilégier ce dispositif par rapport au PEE en abondant de façon distincte l'intéressement.

<b>Versement de la participation et de l'intéressement</b>	<b>Abondement si placement sur perco</b>	<b>Abondement si placement sur PEE</b>
De 1€ à 100 €	150%	100%
De 101 à 200 €	70%	30%
De 201 à 300€	30%	0

Les salariés peuvent retenir, selon leur volonté, le placement de l'intéressement sur l'un et/ou l'autre dispositif (ou pas de placement du tout). Il nous reste à savoir quel est le montant de l'intéressement que nous percevrons cette année. Attention le placement sur Perco s'entend sur plus longue durée.

Vote CFDT : pour

### **Fermeture projetée de MGEN Union, le 26 décembre 2014, dans le cadre d'une journée de pont**

Les élus CFDT ont voté en abstention sur ce sujet, en effet :

La date de fermeture du 26 décembre est retenue unilatéralement par l'employeur,

Le centre Mgen Union sera fermé,

La modalité d'imputation en jour RTT est imposée.

### **Brèves CFDT CE MGEN Union du 27 03 2014**

Les élus CFDT ont demandé qu'une information sur cette décision soit faite rapidement afin que les salariés puissent éventuellement prendre leur disposition quant aux autres ponts, notamment celui du 29 mai. Un mail a été adressé par la DRH.

**A noter :** en attendant les nouvelles dispositions relatives au CET (compte épargne temps), la DRH, sur demande des DP CFDT, prévoit de faire un rappel de la possibilité de dépôt de jours en CET (fait depuis le CE).

Le protocole concernant le contrat de génération a fait l'objet d'un agrément (avec passage au Journal officiel pour MGEN Action sanitaire et sociale). Les salariés devraient être destinataires d'une information début avril.

### **La CFDT : s'engager pour chacun, agir pour tous**

**Prochain Comité d'Etablissement le 27 février 2014**

**Pour les prestations CE (tourisme ou œuvres sociales) :**

Rendez-vous sur : <http://www.cceuesmgen.fr>

**Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic**

<http://www.cfdt-mgen.org>